

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **tesa Glitter-Glue**
- Code du produit tesa 59900, 59904, 59988, 57919
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Matériel de décoration/bricolage
Colle
- 1.3 Producteur/fournisseur :
 - tesa SE Tel.: +49-40-88899-101
 - Hugo-Kirchberg-Str. 1
 - D-22848 Norderstedt
 - Allemagne
 - tesa tape Schweiz AG
 - Grossmattstrasse 9
 - CH-8902 Urdorf
 - Tel.: 044 560 01 00
 - Email: tesa-schweiz@tesa.com
- Service chargé des renseignements :
 - tesa SE, Affaires réglementaires
 - SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués, qui peuvent entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.
Le produit ne contient pas de composés halogénés organiquement liés (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds (somme inférieure à 100 ppm) et de formaldéhyde.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Préparations
- Description : Self-adhesive Deco material, consisting of:
Water, water soluble Polymer, Polyester glitter, Binding agent, Preservative

(suite page 2)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> · Composants contribuant aux dangers: 	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle CAS 259-627-5
<ul style="list-style-type: none"> · SVHC 	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Acute Tox. 2 (inhalation) H330 Acute Tox. 4 (Oral) H302 STOT RE 1 H372 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1H317 Aquatic Acute 1H400 Aquatic Chronic 1H410 Exempt de substances SVHC ou < 0,1
<ul style="list-style-type: none"> · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu 	sans objet
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires : 	Substances avec valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union 2-phénoxyéthanol, CAS 122-99-6, ≥ 0,9 %. 2,2',2"-nitrilotriéthanol, CAS 102-71-6, <0,15 Le produit contient du butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle comme agent de conservation. Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

<ul style="list-style-type: none"> · 4.1 Description des mesures de premiers secours 	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications générales : 	Aucune mesure particulière n'est requise.
<ul style="list-style-type: none"> · après inhalation : 	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
<ul style="list-style-type: none"> · après contact avec la peau : 	Le produit n'est pas irritant pour la peau. Rincer à l'eau chaude.
<ul style="list-style-type: none"> · après contact avec les yeux : 	Rincer avec beaucoup de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes.
<ul style="list-style-type: none"> · après ingestion : 	Consulter un médecin si les troubles persistent
<ul style="list-style-type: none"> · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés 	Troubles gastro - intestinaux
<ul style="list-style-type: none"> · Risques 	Ingestion: May cause gastrointestinal tract irritation with abdominal pain.
<ul style="list-style-type: none"> · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 	symptomatique

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<ul style="list-style-type: none"> · 5.1 Moyens d'extinction 	
<ul style="list-style-type: none"> · Moyens d'extinction: 	Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : 	Jet d'eau à grand débit.
<ul style="list-style-type: none"> · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation 	En cas d'incendie, il peut être libéré Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2) Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Tenir le récipient hermétiquement fermé.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** 2,2',2"-nitrotriéthanol, CAS 102-71-6 1 mg/m³ par rapport à la fraction respirable.
Limitation des pics : facteur de dépassement 1
Durée : 15 min. valeur moyenne ; 4 fois par couche ; intervalle 1 h.
- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 3)

- **Protection des mains :** Non nécessaire.
- **Matériau des gants** L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- **État physique** liquide
- **Couleur :** Selon la désignation du produit.
- **Odeur :** presque inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C
- **Point/domaine d'ébullition : Informations complémentaires**
- **Inflammabilité** Non applicable
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé
- **supérieure :** Non déterminé
- **Point d'éclair :** 101 °C
- **Point d'éclair : Données supplémentaires :**
- **Température de décomposition :**

Non déterminé

- **pH à 20 °C** 4-7
- **Valeur du pH : Données supplémentaires :**
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé
- **dynamique :** Non déterminé
- **Solubilité**
- **l'eau :** partiellement miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé
- **Pression de vapeur :** Non déterminé
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité :** non déterminée
- **Densité relative.** Non déterminé
- **Densité de vapeur:** Non déterminé

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide épais
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit n'est pas spontanément inflammable.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 4)

· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	≤6,1 %
· eau :	80,5 %
· Teneur en substances solides :	6-14,2 %
· Point de fusion/congélation : Informations complémentaires :	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effet primaire d'irritation :	
· de la peau :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 5)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien	
55406-53-6	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle
	Liste II

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :** Exempt de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, CrVI)
Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs) conformément à la directive RoHS.
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:** Le numéro de code de déchet indiqué ci-dessus ne constitue donc qu'une recommandation possible.
L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 6)

une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

- **Emballages non nettoyés :** Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.
- **Recommandation :** Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Élimination des déchets relative aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
 - 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
 - Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
 - évite

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2026

Numéro de version 19.00 (remplace la version 18.00)

Révision: 26.01.2026

Nom du produit tesa Glitter-Glue

(suite de la page 7)

· **Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :** néant

· **Indications sur les restrictions de travail :** néant

· **Règlement en cas d'incident :** néant

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	6,1

· **VOC (Schweiz)** 0,00 %

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit (ce groupe de produits) n'est pas une substance dangereuse au sens du GefStoffV actuellement en vigueur. Cette fiche de données de sécurité n'est donc pas soumise à la gestion automatique des modifications conformément au GefStoffV § 6 alinéa 1.

· **Service établissant la fiche technique :**

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs

· **Contact :**

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**